DLP 22-7-63 231176

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG (Tél. 34-14-63 Poste 93)

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG

C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

20 Juillet 1963

Supplément N°1 au bulletin du mois de Juillet.

V I G N E

/Avertissement/

MILDIOU DE LA VIGNE

Malgré le temps orageux que nous avons connu au cours des dernières semaines, l'évolution du Mildiou n'a pas été très dangereuse et les quelques contaminations qui ont pu se produire, ont été assez facilement contenues par les traitements exécutés selon nos indications.

Compte tenu du grossissement des grappes et des risques de nouveaux orages, la protection fongicide devra être renouvelée dans la période du 22 au 26 Juillet. Poursuivre le rognage qui élimine les jeunes pousses toujours plus sensibles aux attaques de la maladie.

COCHYLIS - EUDEMIS

Le deuxième vol se poursuit activement et les premières éclosions pourront avoir lieu incessamment.

Il y a lieu de prévoir l'exécution d'un traitement aux dates suivantes :

- traitement à caractère préventif : du 23 au 25 Juillet
- traitement à caractère curatif : du 27 Juillet au 1er Août.

Ce traitement qui peut être appliqué, soit sous forme liquide (éventuellement en association avec le traitement Mildiou), soit sous forme de poudrage, protégera la récolte contre les dégâts de Vers et pourra de cette façon limiter le développement de la Pourriture grise, toujours à craindre en cas d'automne humide. On sait en effet, que les morsures des Tordeuses servent souvent de point de départ à cette maladie.

/Information/

OIDIUM

Dans les situations où l'Oïdium a été constaté, il sera bon de profiter de l'intervention contre le Mildiou pour faire un traitement mixte efficace à la fois contre ces deux maladies.

154

../..

ARAIGNEES ROUGES - ACARIOSE - ERINOSE

Les générations estivales de ces acariens manifestent une légère reprise d'activité. Dans les secteurs intéressés (notamment dans les vignobles situés au Nord du département du Haut-Rhin où l'Araignée rouge est observée depuis quelques années), il nous paraît opportun de conseiller un traitement spécifique avec l'emploi d'un acaricide d'été reconnu efficace et ayant une bonne action ovicide. On opérera dans la période du 23 au 31 Juillet.

Notons qu'il existe également des spécialités à la fois efficace contre les Araignées rouges et les Vers de la grappe.

GRANDES CULTURES

/Information/

PYRALE DU MAIS

Le vol des papillons en cage d'élevage est observé depuis quelques jours. Compte tenu du temps actuel favorable à l'activité de cet insecte, les pontes déposées à la face inférieure des feuilles vont éclore très rapidement.

Dans les secteurs où les cultures de maïs sont habituellement soumises aux attaques de la Pyrale, un traitement devra être réalisé avant le 25 Juillet. On utilisera un produit en pulvérisation, en poudrage ou en granulé à base d'un des insecticides suivants : D.D.T., Dieldrine, Toxaphène, Heptachlore.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les conditions sont toujours très favorables à l'évolution de la maladie. Renouveler la protection fongicide sur les cultures de variétés sensibles.

H O U B L O N

MILDIOU

L'état sanitaire des plantations vis à vis du Mildiou est satisfaisant. Toutefois, compte tenu du stade végétatif actuel (début de floraison) la protection doit être maintenue efficace.

Un nouveau traitement fongicide devra être réalisé dès réception de la présente note. Bien soigner la pulvérisation, une attaque de la maladie à cette période, pouvant avoir de graves effets.

ACARIENS

Nous avons observé quelques foyers isolés d'Araignées rouges. En conséquence, il convient de surveiller les plantations afin de pouvoir opérer un traitement acaricide spécifique dès l'apparition des premiers symptômes.

Nous rappelons que l'emploi du Diméfox en arrosage au pied des houblons doit cesser deux mois avant la récolte. Par conséquent, ce produit ne peut plus être utilisé cette année.

../..

T A B A C

Communiqué établi en liaison avec le Service de la Culture du Tabac S.E.I.T.A.

MILDIOU

Le Mildiou du tabac a fait son apparition dans différentes cultures de la circonscription (notamment le Bas-Rhin). Il s'agit jusqu'ici de foyers isolés, qui ont fait l'objet de mesures de destruction et d'épuration immédiate conformément aux instructions du Service de la culture du tabac.

Les conditions météorologiques de cette année ne sont pas tout à fait identiques à celles qui avaient été enregistrées en 1960 au cours de laquelle le Mildiou avait été tellement virulent. Cependant les orages fréquents que nous connaissons peuvent permettre une extension de la maladie et il importe que tout soit mis en oeuvre pour éviter le retour d'une pareille catastrophe.

Cette situation motive une attention vigilante de la part de tous les planteurs, qui doivent poursuivre leurs traitements d'une façon soignée en exécution des consignes qui leur ont été données (en principe une intervention tous les 5 jours). Il leur appartient d'autre part de signaler le plus rapidement possible au chef de secteur les foyers qu'ils pourront découvrir dans leurs cultures.

-=-=-=-=-

Remarque :

Il importe de respecter rigoureusement les concentrations en matière active telles qu'elles sont précisées dans la notice remise à chaque abonné.

Un produit de traitement employé à une dose trop faible ne permet généralement pas d'avoir une protection suffisante. Par contre, à une dose trop élevée, ce même produit peut être phytotoxique. Il entraîne de toute façon une dépense inutile.

Des erreurs de concentration en matière active sont souvent commises par les utilisateurs d'appareils dits "atomiseurs". Ne pas oublier que si ces appareils permettent une économie de liquide, la quantité de produit actif doit rester la même à l'unité de surface. On fera donc varier la quantité de produit à utiliser en proportion inverse de l'économie de liquide réalisée par rapport à une pulvérisation ordinaire.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BERNARD et C. GACHON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. HARRANGER

Imprimerie de la Station de Strasbourg
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

155